

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 17 JUILLET 2020

Nombre de membres

en exercice	38
présents	32
absents ayant donné pouvoir ou procuration	4
Absents	0
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

10 juillet 2020

Date d'affichage

22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don-Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Ange PIERI à Angèle MANFREDI, Marion PAOLINI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Josette FERRARRI à Stella MORACCHINI.

Absents : Jean Noël PROFIZI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI.

**Délibération n°3320 Objet : Aide exceptionnelle convention Compru Qui/
CC12B**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5412-16 et L. 4251-17,

Considérant l'opportunité d'accompagner la sortie de crise économique issue du de la pandémie de COVID-19 en participant à l'opération « Compru Qui » menée par la Chambre de commerce et d'industrie de Corse laquelle vise qui vise à stimuler les flux de l'activité commerciale au sortir des soldes d'été par la diffusion de bon d'achat sous forme de jeu gratuits sans obligation d'achat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'allouer **10 000 €** à la Chambre de commerce et d'Industrie de Corse dans le cadre de l'opération de communication Compru Qui
- D'inscrire la dépense afférente en section de fonctionnement au compte 6748, autres subventions exceptionnelles (chapitre 67 : charges exceptionnelles) - subventions exceptionnelles.
- D'autoriser le Président à signer tout acte afférent à la présente opération

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président